

## **Compte rendu de la séance du mardi 05 juillet 2016**

Secrétaire(s) de la séance:

Sophie DELHÔME

### **Ordre du jour:**

**Conseil Municipal du 5 juillet 2016**

- Adhésion charte d'entretien des espaces publics
- Création d'un contrat unique d'insertion
- Modification horaire personnel communal
- Proposition de nom de la nouvelle communauté de communes

### **Délibérations du conseil:**

#### **Adhésion charte d'entretien espaces verts ( DE 2016 20)**

La commune de Piseux approuve par délibération de principe du 5 juillet 2016:

- l'adhésion à la Charte d'Entretien des Espaces Publics et l'engagement au niveau 1 "traiter mieux" de la présente charte, portée par la Fédération REgionale Contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Haute Normandie.

- l'engagement de la commune dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, justifié par l'engagement au niveau 1 "traiter mieux" de la Charte d'Entretien des Espaces Publics.

Ce projet municipal vise à réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts et la voirie de la commune, préventivement à l'effectivité de la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

#### **Création d'un contrat unique d'insertion ( DE 2016 21)**

La restructuration au niveau du restaurant scolaire, l'absence d'un personnel pour maladie et le départ de l'emploi d'avenir, obligent la commune à recruter une personne.

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut bénéficier, dans le secteur non marchand, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour exercer les fonctions de garderie, de préparation des repas et de ménage à raison de 33 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 12 mois renouvelable.

L'Etat prend en charge 80 % de la rémunération sur 22h correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du maire.

### Modification horaire personnel communal ( DE 2016 22)

Compte tenu de la restructuration du service au restaurant scolaire et de la fin de contrat de l'emploi d'avenir, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les horaires du personnel communal, à compter du 1er septembre 2016, comme suit:

Madame Elisabeth Den Haerinck, agent technique territorial 2ème classe: de 25h25 à 35h00 par semaine.

### Proposition nouveau nom Communauté de Communes:

Intercommunalité des 3 Vallées